



GUIDE METHODOLOGIQUE A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Ce guide est destiné aux acteurs du soutien à la parentalité, porteurs de projets professionnels ou bénévoles.

Il a pour but de donner un cadre et un support méthodologique pour monter un projet de soutien à la parentalité en Moselle dans le cadre du schéma départemental de soutien à la parentalité.

Il rappelle un certain nombre de repères sur la parentalité et il aide le porteur de projet à définir le cadre de son intervention à travers des repères méthodologiques.

Le guide recense aussi des ressources partenariales pouvant être sollicitées sur le plan technique et financier.

Ce guide s'adresse à :

- des nouveaux porteurs de projets qui ont repéré un besoin mais sans savoir précisément comment construire un projet en matière de soutien à la parentalité,
- des porteurs de projets existants pour les aider à préciser les objectifs visés par leur action ainsi qu'à l'évaluer pour une éventuelle évolution.

Il vise également à partager de manière plus explicite les critères de financement des actions de soutien à la parentalité pour que les acteurs comprennent dans quel cadre un projet peut s'inscrire.

Le guide a été élaboré par des partenaires associatifs et institutionnels et est enrichi régulièrement par des apports issus de groupes de travail départementaux.



TABLE DES MATIERES

1.	Quelques repères et définitions.....	3
1.1.	La parentalité.....	3
1.2.	Le soutien à la parentalité.....	3
1.3.	Définition des dispositifs concernés.....	4
2.	Les différents points à aborder pour construire un projet :	5
2.1.	Avant la mise en place du projet.....	5
2.1.1.	Les constats : pourquoi un projet ?.....	5
2.1.2.	La création d'une dynamique préalable.....	6
2.1.3.	L'implication des parents	6
2.1.4.	Le partenariat	7
2.1.5.	La définition des objectifs du projet.....	8
2.1.6.	La définition des moyens.....	8
2.2.	Pendant la mise en œuvre de l'action.....	10
2.2.1.	Parler du projet aux familles et aux partenaires	10
2.2.1.1.	<i>La communication autour d'une action de soutien à la parentalité vers les familles</i>	10
2.2.1.2.	<i>La communication en direction des professionnels</i>	11
2.2.1.3.	<i>Un moyen de communication très utilisé : les affiches et les flyers</i>	12
2.2.2.	Lors du déroulement de l'action	15
2.3.	Après la réalisation de l'action : l'évaluation	16
2.3.1.	Pourquoi réaliser une évaluation	16
2.3.2.	Les différents aspects de l'évaluation	16
2.3.3.	Exemples de méthodes d'évaluation	17
2.3.4.	Exemple à partir d'un cas concret (projet fictif).....	18
3.	Définition du rôle de certains acteurs départementaux relais	21
3.1.	La CDIP (Cellule Départementale des Informations Préoccupantes).....	21
3.2.	Les violences conjugales.....	21
3.3.	La prévention de la radicalisation et dérives sectaires	22
3.4.	La Toxicomanie.....	22
4.	Liste de personnes ressources pour l'accompagnement méthodologique dans la construction de projet : le comité technique départemental.....	23
	<i>Annexe 1 : Eléments de réflexion sur la parentalité selon Didier Houzel</i>	24
	<i>Annexe 2 : Définition des dispositifs de soutien à la parentalité</i>	25

1. QUELQUES REPERES ET DEFINITIONS

Ce guide s'appuie sur des valeurs partagées que doit sous-tendre tout projet :

- Le parent est reconnu dans son rôle et ses compétences, comme premier éducateur de l'enfant,
- Les parents sont associés à l'élaboration et à l'évaluation des actions de soutien à la parentalité et impliqués dans l'animation territoriale,
- Les actions sont ouvertes à l'ensemble des parents, dans un principe d'universalité,
- Les actions intègrent la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi française,

Elles respectent les places, statuts, et rôles de chacun : parents, professionnels, bénévoles.

1.1. LA PARENTALITE

Le comité national de soutien à la parentalité a défini la parentalité comme **l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent**, tant dans la dimension matérielle, que psychologique, morale, juridique, éducative, culturelle ou encore sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (l'autorité parentale).

Voir également en annexe 1 page 24, des éléments de réflexion de Didier Houzel sur la parentalité.

1.2. LE SOUTIEN A LA PARENTALITE¹

Le soutien à la parentalité recouvre une large gamme de dispositifs et d'actions qui ont pour objet de proposer aux parents les ressources, connaissances et informations adaptées pour remplir leur rôle.

Il se distingue des services et des équipements destinés à aider les parents dans leur vie quotidienne (dans la conciliation de leur vie familiale et de leur vie professionnelle, durant leurs temps libres et les vacances etc.).

Le soutien à la parentalité se caractérise par :

▪ **Des objectifs spécifiques**

- ✓ les dispositifs s'adressent avant tout aux parents ;
- ✓ les actions visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents ;
- ✓ les programmes cherchent à agir sur les « compétences parentales ».

¹ La définition du soutien à la parentalité est un extrait de l'avis du Comité National de Soutien à la Parentalité rendu le 20 décembre 2012.

▪ Une démarche

- ✓ participative : il ne s'agit pas « d'avoir un projet à la place des parents » mais d'organiser des rencontres, de fournir des cadres (à la fois souples et structurants) permettant aux parents d'élaborer leurs points de repères éducatifs et enfin de soutenir des initiatives parentales ;
- ✓ non interventionniste, basée sur une participation volontaire de la part des parents ou qui recherche systématiquement l'accord ou l'adhésion des parents ;
- ✓ non stigmatisante ;
- ✓ basée sur la valorisation des compétences parentales ;
- ✓ sans visée thérapeutique ;
- ✓ où les intervenants ne sont pas dans une posture d'experts ni de « sachants » mais d'accueillants, de tiers neutre, de facilitateurs dans les échanges.

Ainsi cette démarche s'accompagne d'une évolution des représentations à l'égard des parents de la part des intervenants, professionnels ou bénévoles, et de leurs pratiques.

▪ Des effets attendus sur

- ✓ l'amélioration du bien-être de l'enfant et /ou des parents ;
- ✓ la réassurance des parents dans leur environnement familial et social, renforcement de la confiance des parents dans leurs compétences parentales ;
- ✓ la communication entre les parents et les enfants.

1.3. DEFINITION DES DISPOSITIFS CONCERNES

Le guide concerne les dispositifs coordonnés par le comité départemental de soutien à la parentalité :

- le REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- le CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- les LAPE (ou LAEP) : Lieux d'Accueil Parents-Enfants
- la médiation familiale
- les espaces de rencontre

La définition de ces dispositifs figure en annexe 2 page 25

2. LES DIFFERENTS POINTS A ABORDER POUR CONSTRUIRE UN PROJET :

Pour réussir un projet, il s'agit de définir des objectifs clairs à partir des besoins recensés avec les partenaires d'un territoire, les actions à mettre en place et les moyens nécessaires. Les bases de l'évaluation du projet sont posées dès cette phase de construction. L'évaluation doit permettre d'observer l'atteinte des objectifs, mais aussi de repérer et analyser les éléments qui ont conduit à sa réussite.

Pour toute action mise en œuvre, le porteur de projet doit pouvoir facilement décrire :

- L'origine du projet, les constats et les besoins locaux,
- Les objectifs et indicateurs de mesure,
- Le public bénéficiaire,
- Le descriptif détaillé de l'action,
- Les impacts souhaités,
- Les partenaires,
- Les moyens financier, humain et matériel mobilisés.

Les paragraphes ci-dessous reprennent des éléments de méthodologie de la gestion de projet adaptés à la thématique du soutien à la parentalité.

2.1. AVANT LA MISE EN PLACE DU PROJET

2.1.1. LES CONSTATS : POURQUOI UN PROJET ?

Tout projet doit commencer par le repérage des besoins et des atouts d'un groupe de personne et du territoire. C'est la phase de « diagnostic ».

Comment repère-t-on les besoins ? Il s'agit de croiser les « sources » :

- ✓ les besoins/demandes exprimés par les parents,
- ✓ les besoins repérés par le porteur de projet auprès des parents,
- ✓ les besoins repérés par le porteur auprès d'autres partenaires,
- ✓ les enquêtes : questionnaires, statistiques,
- ✓ il s'agit aussi de prendre en compte les atouts du territoire : les actions, ressources, acteurs existants et les compétences des familles et professionnels.

Qu'est-ce que l'on attend du diagnostic ? Les constats posés doivent :

- ✓ être locaux, liés au territoire, et expliquer le périmètre du territoire choisi,
- ✓ croiser des indicateurs quantitatifs et des constats précis et opérationnels issus du travail de terrain,
- ✓ permettre d'appréhender le contexte social, économique et culturel duquel émergent les besoins et les demandes,
- ✓ se poser la question de la représentativité des constats par rapport au territoire,
- ✓ s'interroger sur l'intérêt d'une mixité dans les publics concernés,
- ✓ être partagés avec les acteurs et partenaires du territoire,
- ✓ s'intéresser aux problématiques et aux compétences des personnes et aux faiblesses et atouts d'un territoire,
- ✓ permettre de définir des objectifs pour répondre aux besoins identifiés et les prioriser.

2.1.2. LA CREATION D'UNE DYNAMIQUE PREALABLE

Selon qu'il existe ou non une dynamique entre l'association et les parents du secteur, il peut être nécessaire de partir d'un projet plus généraliste pour créer les conditions de confiance et ainsi fédérer un groupe de familles sur une thématique moins intime que celle de la parentalité.

Ainsi, le projet peut faire suite à des rencontres pour créer du lien social avant de donner lieu à un groupe sur la parentalité (ces rencontres préalables ne sont pas éligibles à un financement REAAP.)

S'il existe plusieurs acteurs qui travaillent avec les familles sur le territoire choisi, la création d'une dynamique peut aussi passer par une mobilisation des parents grâce aux partenaires.

Ceci doit découler du repérage des besoins réalisé avec les partenaires.

2.1.3. L'IMPLICATION DES PARENTS

Ces actions sont basées sur la reconnaissance des compétences parentales et sur le partage d'expériences dans une logique de solidarité et de confiance.

Il est donc fondamental que les actions de soutien à la parentalité soient bienveillantes envers les parents et véhiculent un message de non jugement. Il ne s'agit pas de définir et de transmettre une vérité sur les pratiques des parents mais bien de recueillir toutes les paroles et les expériences pour permettre à chacun de se forger sa propre pratique.

Cela passe par la création d'un climat de confiance entre les parents afin que chacun sente que tout parent peut exprimer son point de vue sur un sujet en tant que parent, quelle que soit son origine sociale, professionnelle etc.

L'éducation que l'on donne à ses enfants est influencée par l'environnement dans lequel on vit et dans lequel on a grandi. Il est important de respecter la culture de chacun et de promouvoir cette richesse culturelle.

La valorisation des parents passe aussi par le repérage de « parents moteurs » en les associant directement :

- à la réflexion du projet,
- au déroulement de l'action,
- à l'animation de l'action,
- à l'évaluation de l'action.

Quelques conseils pour valoriser les parents :

- *S'attacher à repérer les savoir-faire et les ressources des parents en amont,*
- *Commencer par demander ce qui va bien aux parents ou ce qui s'améliore,*
- *Favoriser l'échange autour des différents modes d'éducation, qu'ils soient partagés ou non entre les parents,*
- *Donner aux parents la possibilité d'être acteur de l'action.*

2.1.4. LE PARTENARIAT

La thématique de la parentalité touche un large champ d'acteurs souvent confrontés à des problématiques communes ou en lien les unes avec les autres. Le partenariat est nécessaire à toute action à la fois pour :

- le repérage des besoins, la construction du projet,
- l'information auprès des publics concernés voire la mobilisation,
- la coordination entre les actions existantes,
- le partage de cultures professionnelles diverses et le partage de compétences.

Lorsque l'on souhaite mettre en place un projet il y a lieu de s'interroger sur l'existence d'une dynamique partenariale sur le territoire et sur l'existence d'une dynamique entre parents.

Exemples de partenaires à contacter : établissements scolaires, centres sociaux, centre moselle solidarité, associations locales, structures d'accueil de la petite enfance, CCAS (centres communaux d'action sociale), associations de parents d'élèves, etc.

2.1.5. LA DEFINITION DES OBJECTIFS DU PROJET

La définition des objectifs doit correspondre aux changements attendus.

Il est important que le ou les objectifs soient atteignables et évaluables afin de pouvoir clairement comparer la situation de la fin de l'action à celle du début.

Il ne s'agit pas de faire un catalogue d'objectifs mais d'en cibler quelques-uns car l'action ne pourra pas s'attacher à réaliser tous les objectifs.

La définition des objectifs doit être couplée au choix de critères d'évaluation en amont de la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre d'une action de soutien à la parentalité, les objectifs d'une action de soutien à la parentalité sont liés à la relation éducative et au lien parent-enfant de manière prioritaire, clairement identifiée et décrite.

Questions clés pour formuler un objectif :

- ✓ *Quel public va bénéficier du projet ?*
- ✓ *Quels changements sont souhaités ?*
- ✓ *Quels indicateurs pour mesurer l'évolution en fin de projet ?*

2.1.6. LA DEFINITION DES MOYENS

Il s'agit de définir comment le projet sera mis en place pour concrétiser les objectifs choisis.

Cela signifie qu'il faut s'interroger sur :

- le support de l'action comme par exemple :
 - des rencontres entre parents (ex : groupe de parole)
 - des rencontres entre parents autour d'un thème précis (ex : scolarité, petite enfance)
 - des rencontres entre parents autour d'un projet (ex : théâtre forum, lettre des parents, création artistique...)
 - des rencontres parents-enfants autour d'activités (ex : ateliers parents-enfants) dès lors qu'elles sont accompagnées d'une réflexion sur les pratiques éducatives en dehors de la présence des enfants
 - des rencontres-débats avec des professionnels spécialisés (ex : conférences)
 - les lieux d'accueils parents-enfants
 - les actions d'accompagnement à la scolarité se référant au dispositif CLAS
 - la médiation familiale
 - les espaces de rencontre ou lieux neutres
 - etc...

Attention : le support n'est pas une fin en soi mais bien un moyen pour atteindre les objectifs à l'égard de la parentalité.

- les professionnels ou bénévoles intervenants :
 - quelles compétences requises pour les intervenants ? Intervenants extérieurs ou internes ? Nécessité d'une formation ?
 - il est important que les intervenants soient dans une posture d'écoute. L'intervenant ou animateur du projet ne doit pas faire de son expérience propre une source de conseils. Il doit avoir du recul.
 - le référent de l'action est responsable de la qualité des interventions et doit s'assurer des compétences et de l'éthique des intervenants.

- le calendrier et la périodicité :
 - les horaires : en journée, en soirée, le week-end ? ...
 - la périodicité : une fois par semaine, une fois par mois ? ...
 - la durée du projet

- le choix du lieu :
 - accessibilité, neutralité
 - lieu dédié à l'action ou non ? (un lieu dédié permet de donner de la lisibilité à l'action), action itinérante ?
 - équipements du lieu (ex : lieu adapté aux jeunes enfants)
 - proximité du lieu avec d'autres services
 - il est également possible d'avoir **plusieurs lieux**, dédiés ou non à une action particulière (par exemple un lieu pour la médiation familiale différent du lieu d'un espace de rencontre)

- les modalités d'accueil des personnes :
 - possibilité de faire garder les enfants pendant l'action

- le matériel nécessaire
- le budget de fonctionnement

Il n'y a pas de contenu type pour une action de soutien à la parentalité. L'important est de proposer un projet cohérent par rapport aux objectifs initiaux.

2.2. PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

2.2.1. PARLER DU PROJET AUX FAMILLES ET AUX PARTENAIRES

Il s'agit de mettre en place une communication c'est-à-dire réaliser une transmission d'informations aux familles et partenaires qui permette de faire connaître un projet de soutien à la parentalité.

2.2.1.1. La communication autour d'une action de soutien à la parentalité vers les familles

Elle doit faire l'objet d'un travail spécifique des membres d'une structure, en identifiant l'ensemble des moyens et techniques à disposition.

Quelques conseils et points de vigilance sur la communication autour d'une action de soutien à la parentalité :

- L'adapter au projet pour toucher le public visé (zone rurale ou urbaine, parents et/ou grands-parents, informations de partenaires différentes par rapport à celle au public, ...)
- Chercher un code distinctif (ex : un logo, des couleurs en fonction du public visé, ...), notamment pour bien la distinguer de celle de la structure porteuse,
- Diversifier les moyens de communication et ne pas oublier que la communication orale (le bouche à oreille) est toujours importante,
- Permettre aux parents, acteurs des actions de soutien à la parentalité, d'être aussi les moteurs de la communication,
- Ne pas hésiter à aller au contact et/ou à appeler les parents ne maîtrisant pas le français (oral et/ou écrit),
- Mettre en place des moyens pour aller à la rencontre des publics très éloignés des questions de parentalité (public très en difficulté, ne fréquentant pas de structures, ne se sentant pas concerné, ...),
- Être vigilant sur les mots utilisés dans les messages, le sens des mots n'étant pas toujours le même pour tous,
- Demander l'autorisation pour le droit à l'image des personnes apparaissant sur une affiche, une vidéo ou autres,
- Vérifier le coût d'une communication écrite (temps de travail, coûts d'impression, ...) par rapport à son impact,
- Adapter la communication par affiche ou flyer au lieu et au contexte et ne pas oublier que les flyers sont avant tout un complément de communication.

Différentes idées de canaux de communication :

- La distribution d'affiches et de flyers :
 - En libre accès dans différents endroits : écoles, crèches, garderie, multi-accueils, mairie, mairie de quartier, médiathèque, ludothèque, personnel médical (sage-femme), prévention spécialisée, Centre Moselle Solidarité, supermarchés, pharmacie, salles d'attente, commerçants, bibliothèques et toutes autres structures partenaires,
 - Auprès des familles directement : via l'agenda des enfants, les boîtes aux lettres (attention à ne pas être noyé dans la pub), de la main à la main par les professionnels et bénévoles de la structure (ex : réunion d'information, moment informel, ...) et par les professionnels des structures partenaires, par des parents eux-mêmes,
 - Lors d'événements spécifiques (fête de quartier, semaine de l'enfance, barbecue de quartier, ...),
 - Porte à porte, distribution tôt le matin (demande du temps),
 - Par le biais d'associations sportives et/ou culturelles locales.
- Les médias locaux (journaux de la ville, télé locale, panneaux électroniques d'informations de la commune, ...),
- Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, ...) : ne pas oublier les parents qui peuvent être des relais par leur propre compte,
- Le site internet des structures (penser à le mettre à jour),
- L'envoi par mail avec une adresse du centre social, auprès des familles, des adhérents et des partenaires,
- L'envoi de SMS,
- Par le biais de questionnaires,
- Les Lettres ou Journal des familles,
- Par une présence sur des lieux fréquentés par les parents (marché, supermarché, ...) pour échanger directement,
- Lors de rencontres et/ou de réunions entre professionnels, le partenariat est un moyen de communication.

2.2.1.2. La communication en direction des professionnels

Faire connaître une action de soutien à la parentalité aux familles passe aussi par la diffusion de l'information auprès de différents relais.

- La communication interne aux structures :

Il faut penser à informer l'ensemble des salariés et des bénévoles de la structure. Cette dernière organise la diffusion de différentes manières, selon sa taille, son organisation, les compétences présentes, ...

- La communication en direction des autres acteurs locaux :

C'est d'abord un lien de confiance à établir entre professionnels, en se faisant connaître à travers des rencontres et des échanges. Cela permet d'expliquer l'intérêt des actions de soutien à la parentalité et d'obtenir ainsi une bonne orientation du public. Il ne faut pas hésiter lors de rencontres avec des professionnels à leur demander s'ils connaissent d'autres acteurs pour enrichir son répertoire. Il peut d'ailleurs être intéressant d'avoir un document listant les acteurs et les actions du département ou du territoire, permettant par exemple une recherche par thématique.

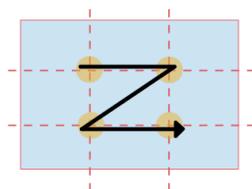
La création de lien avec d'autres professionnels est aussi utile pour développer le bouche à oreille et lors d'envoi d'affiche et de flyers.

2.2.1.3. *Un moyen de communication très utilisé : les affiches et les flyers*

Les affiches et les flyers sont surtout un complément à la communication. Ils permettent de rappeler aux familles des informations comme le thème, le lieu ou l'horaire.

La création d'affiches et de flyers doit respecter quelques règles simples pour être efficace :

- L'affiche doit être visible de loin : les textes doivent être écrits en gros caractères et les illustrations doivent être assez grandes,
- La mise en page doit être équilibrée : il faut diviser l'image en 3 parties égales, soit à la verticale, soit à l'horizontale, selon le type de contenu, et se rappeler que le chemin visuel de l'œil se fait en général en Z :



- Ne pas surcharger le document : il est conseillé de laisser environ 25 % de vide au minimum,
- Limiter le nombre de polices de caractère à 2 ou 3 maximum,
- Limiter aussi le nombre de couleurs dominantes à 2 ou 3, en préférant celles qui s'harmonisent,
- Le document doit apporter un maximum d'informations dans un minimum de place : les textes doivent être courts et précis, les titres et sous-titres doivent guider la lecture et l'image et le texte doivent être complémentaires,
- Il existe des sites intéressants pour trouver des conseils sur la réalisation d'affiches et de flyers (exemple : yapaka.be).

Une action de communication spécifique : Communiquer « hors les murs »

Définition de « Hors les murs » :

Une action qui se déroule hors de la structure d'accueil habituelle, pour aller au-devant des publics visés.

Diagnostic – contexte – Raisons pour lesquels on veut le faire :

- Le public ne connaît ni la structure, ni ses professionnels, ni ses actions de soutien à la parentalité : informations reçus par différents biais (retour de partenaires, réponses de questionnaires),
- La structure a été modifiée,
- Isolement social et relationnel du public du territoire
- Eloignement géographique de la structure par rapport aux lieux de vie du public.

⇒ *Il ne faut pas hésiter à se lancer*

Objectifs de la technique :

Permettre de rencontrer des parents ne fréquentant pas la structure.

Faire connaître la structure.

Etablir un lien de confiance avec les non usagers.

Créer du lien.

Promouvoir un projet particulier.

Développer l'accès à des actions de soutien à la parentalité.

Informersur site les parents de l'existence de dispositif de soutien à la parentalité.

- *2 ou 3 objectifs maximum*
- *Les objectifs doivent être précis, atteignables et mesurables*
- *Avoir un message simple à faire passer*

L'action « hors les murs » :

- Bien réfléchir au public ciblé (parents d'un quartier précis, d'une école, ...)
- Définir la zone géographique ou le territoire visé et le lieu précis où se déroulera l'action (ne pas hésiter à aller voir avant). Vérifier s'il faut une autorisation pour mettre en place l'action sur certains lieux. Informer le voisinage du lieu où va se dérouler l'action (cela peut aider au niveau de la communication). Exemples de lieux : parc au milieu d'immeubles, sorties d'écoles, marchés, dans d'autres structures du territoire, lors d'un évènement du quartier, mairie, supermarchés, ...
- Prévoir un moyen ou des moyens qui permettent d'identifier la structure et les salariés et/ou bénévoles présents (bandeau, affiches, flyers, badges, ...). Réfléchir au nombre de personnes représentant la structure et au rôle de chacun : en général, 2 au minimum, pour permettre par exemple que l'une échange avec les parents pendant que l'autre s'occupe des enfants.
- Prévoir la périodicité (une fois, plusieurs, quand, ...) et la durée de l'intervention. Un programme précis peut-être un plus. Cela permet d'annoncer les jours, les heures, les lieux et les activités possibles, notamment si une communication et/ou une information est effectuée en amont.

SUITE

Une communication spécifique : Les actions « hors les murs »

- La mobilisation passe par une bonne communication auprès des habitants grâce aux usagers, aux bénévoles et aux professionnels : tracts, plaquettes avec explications aux familles, blog, affichages, journal de la ville, radio locale, réunions publiques, échange sur le terrain avec les habitants, bouche à oreille...
- Organiser un partenariat : cela peut amener un plus notamment sur la communication de l'action. Exemples de partenaires : services municipaux, bailleurs sociaux, écoles, autres associations locales, ...
- Types d'activités possibles : offre de café-thé, mise à disposition de jeux en bois ou de jeux de société pour enfant, scénettes-expression théâtre, animations sportives, mise à disposition et/ou animation autour de livres, animation ludique autour d'un thème, ...
- Prévoir le coût, la logistique, le matériel et le déplacement.
- Ne pas oublier d'organiser une évaluation pour mesurer l'impact. Exemples d'indicateurs :
 - Nombre de personnes rencontrées à cette occasion dont nombre de personnes inconnues de la structure,
 - Nombre de personnes qui viennent à une action de la structure ensuite,
 - Recensement des demandes éventuelles des personnes rencontrées sur le contenu ou l'organisation des actions, leurs besoins.
 - Parents en demande ou montrant un intérêt pour les actions parentalité
 - Parents étant intéressés par d'autres secteurs d'activité de la structure
 - Influence sur le contenu ou l'organisation des actions.

Points forts :

Favorise l'expression et l'échange de personnes non connues de la structure.

Permet de se faire connaître et de créer un lien de confiance.

Points de vigilance :

Choisir des lieux à des heures fréquentées.

Les premiers contacts sont importants, il faut être disponible, souriant et à l'écoute.

Être bien identifié.

S'adapter à des groupes, sans connaître d'avance le nombre et le temps que les personnes ont de disponible.

Favoriser la participation du public.

Utiliser des personnes locales pour relayer l'information.

Ne pas oublier de prendre note d'informations intéressantes issues des échanges avec le public.

2.2.2. LORS DU DEROULEMENT DE L'ACTION

Au cours de l'action, il est important que :

- ✓ l'intervenant soit le garant du bon fonctionnement du groupe :
 - rappeler les principes, le cadre de réalisation de l'action et ses limites,
- ✓ l'intervenant fasse preuve de souplesse pour adapter les thématiques aux demandes des parents :
 - s'adapter aux attentes des parents peut prendre plusieurs formes : selon les groupes, les parents souhaitent définir les thèmes à l'avance, d'autres préfèrent que l'on s'adapte à « l'actualité familiale » du moment.
 - il y a parfois des écarts entre la vision du professionnel et des parents :
Exemple : les parents avaient demandé à aborder le handicap, ils ont finalement souhaité aborder la question des enfants en surpoids, des cheveux roux...
- ✓ l'intervenant puisse orienter et accompagner les parents vers d'autres professionnels ou dispositifs le cas échéant :
 - dans des situations de risque de danger ou de danger pour l'enfant,
 - dans des situations relevant d'un dispositif thérapeutique ou médical.Face à ce type de situation il faut savoir passer le relais vers un professionnel spécialisé (cf. partie 3)
- ✓ l'intervenant dispose des compétences en matière de gestion de groupe (exemple : les personnalités difficiles) (cf. page 9 sur les professionnels de l'action)

2.3. APRES LA REALISATION DE L'ACTION : L'EVALUATION

2.3.1. POURQUOI REALISER UNE EVALUATION

L'évaluation a pour objet d'apprécier dans quelle mesure l'action menée a répondu de manière opérationnelle à ce qui était attendu, et de définir les éventuelles évolutions à apporter.

L'évaluation permet au porteur de projet :

- de ne pas perdre de vue son objectif de départ,
- d'améliorer son action,
- de donner une lisibilité à son action.

L'évaluation est réalisée à l'issue du projet mais il est important que ses modalités soient prévues en amont, en rapport avec les objectifs définis.

Les indicateurs choisis doivent être clairs, atteignables et mesurables.

Les questions à se poser dès la construction du projet :

- A quoi sert ce que je veux construire ?
- Comment vais-je en rendre compte ?
- Comment en apprécier le déroulement ?
- Comment améliorer la qualité ?
- Qu'est-ce qui fonctionne ou pas ?
- Comment communiquer sur les actions ?
- Quels sont les atouts et les faiblesses ?
- Faut-il construire un nouveau projet ?
- Faut-il poursuivre l'action ?
- Quels sont nos moyens humains et financiers ?
- Qui doit être associé ?

2.3.2. LES DIFFERENTS ASPECTS DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet est quantitative, qualitative et financière.

- Quantitative

Le porteur de projet s'interroge sur les modalités de déroulement, l'évaluation du processus, les éléments quantitatifs qui favorisent ou pas le bon fonctionnement (nombre de parents, nombre de séances, etc.).

- Qualitative

Le porteur de projet s'interroge sur les effets produits par rapport aux objectifs visés, c'est-à-dire l'évaluation des résultats : qu'est-ce que les parents et les professionnels en disent ? L'action est-elle connue et de qui ? La participation des parents est-elle active ou pas ? Qu'est-ce qui change ? Y a-t-il des effets inattendus ?, etc.

- Financière

Le porteur de projet s'interroge sur le bilan financier : est-ce que l'action est viable ? Comment la développer ? Est-ce que les moyens humains et matériels sont suffisants ? Faut-il et est-il possible de structurer l'action différemment ? Le budget a-t-il été respecté ?, etc.

Pour répondre à ces questions, les indicateurs choisis doivent être vérifiables, mesurables, faciles à élaborer et à recueillir. Ils doivent être utiles à l'opérateur et aux institutionnels (quels écarts entre ce que j'attends et ce que j'obtiens, en début et fin action, etc.) afin de faciliter la prise de décision sur le devenir de l'action : poursuite, réorientation ou fin de l'action.

2.3.3. EXEMPLES DE METHODES D'EVALUATION

L'évaluation ne relève pas d'une personne. C'est le fruit du croisement de plusieurs points de vue :

- les participants,
- le porteur de l'action (ou gestionnaire),
- les partenaires du projet.

Quelques outils de recueil de données :

- Questionnaire,
- Entretien collectif,
- Recueil des réactions pendant la séance ou après,
- Tableau de bord,
- Grille d'observation,
- Echelle de ressenti / de confiance,
- Relevé des points forts / points faibles.

Exemple de grille d'observation de la participation d'un groupe :

	Oui	Non	Observations
Le groupe pose des questions			
Le groupe prend la parole			
Le groupe respecte la parole des autres			
Le groupe trouve des solutions			
Le groupe a un esprit critique			

Exemple de grille d'observation de la participation d'une personne :

	Prend la parole	Ecoute les autres	Manifeste de la curiosité	Sourit	S'ennuie	Est distrait
Oui						
Non						

2.3.4. EXEMPLE A PARTIR D'UN CAS CONCRET (PROJET FICTIF)

Fiche projet : reconduction d'une action de soutien à la parentalité.

Porteur de projet : Association XX.

Objectifs de l'action

- Renforcer les compétences parentales
- Valoriser le partage d'expertise parents et professionnels
- Favoriser la réussite scolaire des enfants et des adolescents
- Favoriser le lien entre les parents

Zone géographique de réalisation de l'action

- Quartier de la politique de la ville
- Actions organisées sur différents sites pour mixer les publics et toucher un grand nombre de parents

Calendrier de mise en œuvre

- Année civile 2017

Description de l'action

- Ateliers ludiques sur les multimédias ouverts aux enfants, adolescents et parents pour aborder leur utilisation et leurs dangers et permettre aux parents de se questionner sur les règles à poser aux enfants dans leur usage et les moyens de protéger certains contenus.
Rythme : 1 atelier de 2h / mois animé par un travailleur social + 2 ateliers de 2h / an animés par un intervenant extérieur spécialisé en nouvelles technologies et supports médiatiques.
Les parents seront amenés à travailler sur la construction d'un guide de conseils sur l'utilisation des écrans. Il sera ensuite diffusé via les partenaires et les parents.
- Groupes de paroles sur les rythmes de l'enfant
Rythme : une séance de 2h / mois animée par un travailleur social + 2 interventions extérieures / an animées par un professionnel de la PMI.
- Conférences-débats avec intervenants spécialistes des questions de parentalité
Rythme : 2 conférences-débat de 2h / an sur les thématiques choisies par les parents.

Les partenaires sont associés à la réflexion, à la mise en œuvre et au processus de déroulement des actions : un comité de pilotage régit les actions (partenaires et parents) et des réunions trimestrielles pour suivre les actions sont mises en place.

Public bénéficiaire

- Objectif : au moins 60 familles, particulièrement les pères et de nouvelles familles qui ne fréquentent pas habituellement l'association.

Communication

- Affiches, flyers, site internet
- Des parents informent du contenu et du déroulement des différentes actions (bouche-à-oreille, activités de loisirs, sortie de classe, etc.)
- Moments conviviaux pour faire connaître les actions (petits déjeuner, etc.)

Moyens humains

- Un directeur, un travailleur social, une secrétaire, des intervenants extérieurs.

Moyens matériels

- Salles, véhicules, matériel informatique, etc.

Évaluation

- Evaluation quantitative et qualitative (implication des parents, partenariat, déroulement de l'action, impact de l'action, etc.).

Critères / Thèmes d'évaluation	Indicateurs quantitatifs / Questions	Indicateurs qualitatifs / Questions
Implication des parents	Nombre de participants Nombre de participants différents	Typologie des participants (mère, père) Origine géographique Mobilisation dans la préparation de l'action Changements de comportements : évolution de la participation ? Raisons de la non-participation Les parents ont-ils proposé des thèmes ? Les parents ont-ils apporté une aide logistique ? Choix de l'outil : conférence, groupe de paroles, théâtre forum, capsule vidéos Degré de participation pendant la séance Création de supports avec ou par les parents
Présence des enfants	Nombre d'enfants	Participation active ? Quelle place ?
Thèmes abordés	Nombre de thèmes différents abordés	Correspondent-ils aux attentes des familles ? Débats avec les professionnels et entre parents ?

		Ouverture sur d'autres thèmes ? Comment sont choisis les thèmes ? Et par qui ?
Outils et supports utilisés (conférence, atelier, etc.)	Nombre de séances Fréquence	Sont-ils adaptés ? Périodes et horaires
Lieu de déroulement de l'action		Est-il adapté et pertinent ?
Relations parents enfants		Changements de comportements ? Ressenti des parents Faits et effets observables
Partenariat	Nombre de partenaires	Comment se sont-ils impliqués ? Nature du partenariat Qui sont les partenaires ? Impact de l'action sur les parents (ressenti des professionnels) Création d'un réseau ?
Déroulement de l'action	Nombre de séances	Comment la confidentialité est-elle respectée ? Points forts et points faibles Travail d'équipe Comités de pilotage Quels intervenants ? Selon quel calendrier ? Modification en cours de route ? Pourquoi ? Réorientation de l'action ? Suite donnée ? Avec quels moyens humains et matériels ?
Public ciblé		De quelle manière a-t-il été ciblé ? Quel public a participé ?
Financement	Différence entre prévisionnel et réel	Quels financeurs ? Négociation, mutualisation, révision du projet ou reconduction du projet ?
Moyens humains	Combien de personnes impliquées ?	Sont-ils suffisants et adaptés ? Autres personnes à mobiliser ?
Communication	Combien de supports différents utilisés ?	Quels supports ? Sont-ils adaptés ?

		Modalité de distribution des supports (affiches, flyers, etc.) Quels relais ? Quelle valorisation de l'impact de l'action auprès des élus, parents, financeurs ?
Impact		Changements de comportements ? Evolution des représentations ? Satisfaction des usagers ?

Remarque :

En dehors des bilans à renseigner lors des demandes de subvention, certains dispositifs font l'objet de remontée d'informations, les modalités sont précisées dans le dossier de demande de subvention.

Ces dossiers sont disponibles sur le site internet de la CAF et du Conseil Départemental.

3. DEFINITION DU ROLE DE CERTAINS ACTEURS DEPARTEMENTAUX RELAIS

Dans le déroulement des actions, les professionnels peuvent être confrontés à des situations de risque important. Voici ci-dessous quelques relais afin d'obtenir des **informations sur la conduite à tenir, d'être écouté ou conseillé sur le sujet, ou de signaler une situation inquiétante.**

3.1. LA CDIP (CELLULE DEPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES)

Lorsque vous êtes confrontés à une situation de danger ou de risque de danger d'un mineur, vous pouvez contacter la **Cellule Départementale des Informations Préoccupantes (CDIP)** au numéro vert : **0 800 056789** du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Ce numéro est à disposition des professionnels et des particuliers.

En dehors de ces horaires, le service est assuré par le 119.

3.2. LES VIOLENCES CONJUGALES

En matière de violences conjugales, il existe un **numéro d'écoute national : 3919.**

En Moselle, deux **CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)** assurent des permanences d'information décentralisées et proposent des accompagnements individuels :

- CIDFF de Metz Thionville : 2, Place des Hauts de Sainte Croix à Metz - 03 87 76 03 48
- CIDFF de Moselle-Est : Mairie de Forbach, avenue Saint Rémy à Forbach - 03 87 84 31 25

Il existe également un **lieu d'accueil de jour départemental : Inform'elles**. Il s'adresse aux femmes victimes de violences conjugales et c'est un lieu ressource pour les professionnels. Contact : 03 87 35 05 64 - informelles@association-aiem.fr

3.3. LA PREVENTION DE LA RADICALISATION ET DERIVES SECTAIRES

L'Etat a mis en place un **centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation** avec un numéro vert : **0 800 005 696** du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Si vous êtes confronté(e) à une situation qui vous fait penser à l'existence d'une **dérive sectaire** et qu'une première analyse de faits vous confirme la présence de **signaux d'alerte** vous pouvez contacter la MIVILUDES ou consulter le site <http://www.derives-sectes.gouv.fr/> .

3.4. LA TOXICOMANIE

Addictions drogues alcool info service est le service national d'information et de prévention sur les drogues et les dépendances. Le service a également en charge le recensement, la mise à jour et la mise à disposition du public de l'annuaire de l'ensemble des structures spécialisées de soin en addictologie.

Le numéro du service est le **0 800 23 13 13**, ouvert de 8h à 2h.

Site internet : <http://www.droguesinfoservice.fr> .

4. LISTE DE PERSONNES RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE DANS LA CONSTRUCTION DE PROJET : LE COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

Les appels à projets ont lieu en fin d'année pour l'année suivante. Toutefois tout au long de l'année les personnes ci-dessous peuvent être sollicitées en amont du dépôt d'une demande pour accompagner l'élaboration d'un projet.

- En amont de la définition du projet, et pour les projets REAAP et CLAS :
 - ✓ Céline Untereiner et Jean Cicero pour la Caisse d'Allocations Familiales
parentalite.cafmetz@caf.cnafmail.fr
 - ✓ Catherine Sehnal et Vanessa Pelizzari pour le Conseil Départemental
parentalite@moselle.fr
 - ✓ Françoise Allègre pour la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
francoise.allegre@moselle.gouv.fr

- Pour un projet de médiation familiale et d'espace de rencontre
 - ✓ Prendre préalablement contact avec la CAF de Moselle (parentalite.cafmetz@caf.cnafmail.fr) car ces projets sont soumis à une décision d'agrément de la part du comité départemental

- Pour un projet de LAEP :
 - ✓ Céline Untereiner et Jean Cicero pour la Caisse d'Allocations Familiales
 - ✓ Catherine Sehnal et Vanessa Pelizzari pour le Conseil Départemental

RECAPITULATIF DES INSTITUTIONS POUVANT ETRE SOLLICITEES POUR UN FINANCEMENT :

	CLAS	REAAP	Médiation Familiale	Espace de rencontre	LAPE	PAEJEP
CAF	Oui					Non
Conseil Départemental	Non	Oui				
DDCS	Non					Oui
Cour d'Appel de Metz	Non	Oui		Non		
MSA Lorraine	Non	Oui	Non			
Communes et CCAS	Variable selon les communes – à contacter					
Intercommunalités	Variables en fonction des compétences communautaires – à contacter					

Remarques :

- les actions de soutien à la parentalité font parfois l'objet d'appel à projet de la part de Fondations,
- dans le cadre des Contrats de Ville, l'Etat peut allouer des financements pour les actions bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Renseignements auprès du Chef de projet Contrat de Ville de votre commune,
- la recherche d'un cofinancement local est attendue.

Annexe 1 : Eléments de réflexion sur la parentalité selon Didier Houzel

En 1999, Didier Houzel, pédopsychiatre et psychanalyste propose une projection de la parentalité à partir de trois axes :

- L'axe de l'exercice de la parentalité,
- L'axe de l'expérience de la parentalité,
- L'axe de la pratique de la parentalité.

Selon Houzel,

- L'axe de l'exercice de la parentalité : « ce sont les droits et devoirs dont est dépositaire tout parent à la naissance d'un enfant et qui l'investissent d'une obligation de choix, de surveillance et de protection quant à l'éducation et à la santé de son enfant. Les dysfonctionnements interviennent soit par excès (rigidité dans des exigences qui sont disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant), soit par défaut (difficultés à assumer l'autorité, incitations à des comportements asociaux, discontinuité des liens). Cet axe est aussi tout ce qui structure dans une société donnée, au niveau symbolique, les places parentales et les implique sans une filiation et une généalogie. »
- L'axe de l'expérience de la parentalité : « c'est l'axe du ressenti, de l'éprouvé, du vécu, de toute dimension psychique subjective, le fait de se sentir ou non parent de cet enfant-là. Cet axe implique donc l'affectif et l'imaginaire, rend compte des décalages pouvant exister entre le bébé imaginaire et le bébé réel. Là aussi des excès peuvent se manifester soit en trop (fusion, emprise, confusion intergénérationnelle...) soit en moins (rejet, déception, sentiment d'être persécuté pour l'enfant, maltraitance...). »
- L'axe de la pratique de la parentalité : « cet axe comprend les actes concrets de la vie quotidienne. Autrement dit, c'est la mise en œuvre des soins parentaux et les interactions : tâches d'ordre domestique (repas, entretien du linge...), technique (réparations courantes, aménagement des lieux...), de garde (surveillance, présence auprès de l'enfant...), de soins (nourri, laver, soigner, consoler...), d'éducation et de socialisation (acquisition des comportements sociaux, stimulation dans les apprentissages...). Là encore des écarts dangereux pour l'enfant peuvent se manifester, soit par excès (surprotection, hyperstimulation et forcing au niveau des apprentissages), soit par défaut (carence dans l'hygiène ou l'alimentation, logement non pensé pour l'enfant, enfant livré à lui-même, absence de suivi médical, manque de stimulation...). »

Annexe 2 : Définition des dispositifs de soutien à la parentalité

Les Reaap (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) :

Leur objectif est de conforter les parents, en leur permettant d'identifier leurs ressources et de prendre confiance en leurs capacités. Les Reaap permettent à travers la rencontre avec d'autres parents, de s'interroger sur sa propre parentalité, sans avoir peur d'être jugé. Ils favorisent le partage de la réflexion.

Ils offrent une grande variété d'actions, (groupes de paroles, espaces d'échanges, d'activités partagées entre parents et enfants, conférences-débats...) et se caractérisent également par une mise en réseau des acteurs, avec une dimension participative fondamentale.

Le Clas (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) :

Il consiste en la prise en charge de groupes d'élèves en dehors du temps scolaire, et vise l'amélioration des relations familles/école. Il s'agit d'offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les parents sont associés à des temps d'information, de dialogue, éventuellement de participation aux activités mises en œuvre par les animateurs, pour accompagner le parcours scolaire de leur enfant.

La Médiation Familiale :

La médiation familiale vise à restaurer la communication et à préserver les liens entre les membres de la famille et/ou à prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial. Elle repose sur une démarche volontaire des familles. Proposée initialement aux parents désireux de maintenir leurs rôles parentaux au-delà de la séparation, la médiation familiale s'adresse à la famille dans sa diversité : parents, enfants, grands-parents, fratries, familles recomposées,... . Le médiateur familial, tiers impartial, contribue, au cours d'entretiens confidentiels, à créer un espace relationnel de dialogue et d'écoute pour permettre à chacun d'être acteur, de s'approprier droits obligations et responsabilités afin de construire ensemble des accords qui répondent aux besoins de la famille.

Les Espaces de rencontre :

Ce sont des lieux d'accueil s'adressant à toutes familles qui vivent des situations où les relations enfants-parents sont interrompues, difficiles ou trop conflictuelles.

Ils ont pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas lorsqu'il n'existe pas d'autre solution. L'objectif n'est pas le lien à tout prix mais de permettre à l'enfant de constater la réalité de la situation de ses parents et la nature des liens qui les unissent, permettre à chacun, adulte et enfant, de reconnaître sa place et la place de l'autre dans la constellation familiale de l'enfant.

Les Lape (Lieu d'accueil parents enfants) :

Les lieux d'accueil parents-enfants offrent un espace de parole, de rencontre et de réassurance dans une perspective de prévention des troubles de la relation parents-enfants, en dehors de toute visée thérapeutique ou injonction éducative. Les principes d'intervention retenus s'articulent autour d'une approche préventive des difficultés et de la volonté de ne pas stigmatiser les familles.

Un LAPE est un espace :

- pour les enfants de la naissance à 6 ans, avec leurs parents ou d'un adulte responsable,
- de rencontres et d'échanges entre parents et avec des professionnels,
- de paroles et d'écoute où les compétences de tous sont reconnues,
- ludique, propice à l'apprentissage de la séparation et à la socialisation, pour l'ouverture du lien parent-enfant,
- convivial où les parents et les enfants prennent plaisir à être ensemble.

Aidez-nous à améliorer ce guide !

Merci de nous renvoyer cette page d'évaluation par mail : parentalite.cafmetz@caf.cnafmail.fr

1. Ce guide répond-il à vos besoins en tant que porteur de projet en parentalité ?

Oui beaucoup – un peu – non pas du tout

Si oui, à quel besoin répond-il plus particulièrement ?

Si non, qu'attendez-vous d'un guide à l'usage des porteurs de projet en parentalité ?

2. Concernant les informations contenues dans ce guide :

Pensez-vous qu'elles vous sont utiles dans :

- La mise en place de vos projets ? Oui - Non
- Leur réalisation ? Oui - Non
- Leur évaluation ? Oui - Non

3. Concernant la clarté de l'information :

Avez-vous eu des difficultés de compréhension ? Oui - Non

Si oui, pouvez-vous indiquer les rubriques concernées ?

4. Avez-vous d'autres remarques ?

Merci pour votre collaboration.